1. Équipe locale de sécurité des pistes (L‑RST) − Foire aux questions (FAQ)
2. Pourquoi créer une L-RST?

La L-RST constitue un corps de professionnels expérimentés de la sécurité des pistes à l’aéroport qui proviennent de toutes les disciplines aéronautiques pertinentes.

Elle favorise une approche collaborative par :

l’échange de renseignements;

l’élaboration conjointe de pratiques exemplaires pour gérer les risques.

La L-RST améliore la sécurité des pistes à l’aéroport.

### Que fait la L-RST?

Le L-RST évalue les risques opérationnels propres à l’aéroport.

Elle propose des mesures d’atténuation pour prévenir les événements sur les pistes (incursions, sorties de pistes, etc.).

Elle mesure et surveille l’efficacité des mesures d’atténuation.

Elle sensibilise les parties prenantes aux risques opérationnels.

Même s’il ne s’agit pas d’un organisme décisionnel, elle fait des recommandations que les participants peuvent suivre, s’il y a lieu.

### Qui devrait prendre part à une L-RST?

Au minimum, la L-RST doit compter des représentants des groupes suivants :

exploitant d’aéroport;

fournisseur de services de circulation aérienne (ATS);

exploitant d’aéronefs (transporteurs aériens et aviation générale);

représentants d’associations (pilotes, ATS).

Elle peut également compter :

l’organisme gouvernemental de réglementation;

les forces armées (s’il y a lieu);

des services de sauvetage et de lutte contre les incendies;

d’autres services d’aérodrome (dégivrage, manœuvres au sol, lutte contre les incendies de forêt, etc.).

Sur invitation, elle peut seconder :

des experts en la matière.

### Où devraient avoir lieu les rencontres de la L-RST?

Les exploitants d’aéroport tiennent habituellement les réunions à l’aéroport.

### Comment la L-RST devrait-elle être formée? (Gouvernance)

La L-RST devrait élire un président pour coordonner les réunions et les autres activités.

La présidence ne doit pas être « réservée » à un domaine particulier.

La L-RST devrait être présidée par l’exploitant de l’aérodrome.

### À quelle fréquence la L-RST devrait-elle se réunir?

Elle devrait se réunir régulièrement pour examiner les questions de sécurité récurrentes et les mesures d’atténuation qui ont été prises.

Elle peut être appelée à examiner des événements ou des problèmes de sécurité relevés par ses participants.

La L-RST devrait se réunir s’il est prévu de modifier la configuration de l’aire de manœuvre.

Elle peut également se réunir si des travaux de construction sont prévus sur l’aire de manœuvre (p. ex., resurfaçage d’une piste).